

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2281 27 août 2015

## **SOMMAIRE**

Anatolia Live Well S.à r.l	Immo National S.à r.l	109443
Aquasolid S.A109485	Inco Real Estate S.A	109485
Arizona Bonnelux S.à r.l10945	Inservio S.A	109443
Avatrade Luxembourg S.à r.l10945	Insight-Studio M III S.à r.l	109443
Avola Patrimoine & Associés S.A109448	Intertel S.à r.l	109443
Balthazar Production S.à r.l109445	Investment Amber Holding S.A. SPF	109488
Batselaer S.A	5 IVT S.à r.l	109447
BBVA LuxInvest S.A109445	Kalmes & Flammang S.à r.l	109442
Becky S.A		
BG Consulting S. à r.l109448		
Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l 10947		
Bronze Properties	L'Atelier du Son	109453
CCL S.A		
CEP IV Advisor S.à r.l	New Equities S.A	109446
Clair	OCM Luxembourg Panrico Holdings S.à r.l.	
Continental Investments S.A109448		
Delius Invest S.A	OCM Luxembourg PF V S.àr.l	
Dömer S.à.r.l	Oscar B Sàrl	
Doudou & Compagnie	OXEA Holding 2 S.à r.l	
Edmond de Rothschild Private Equity China	Parlex 10 Lux EUR Finco S.à r.l	
Management S.à r.l		
Elephant S.à r.l	Red & Black Topco S.àr.l	109444
Global Blue Finance S.à r.l109444		
Global Blue Midco S.à r.l		
IBM Belgium Financial Services Company109442	Um Schlass S.A.	109447



## ProLogis UK CCXLIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015109643/9.

(150118895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

#### Kalmes & Flammang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 130, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.650.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015112317/10.

(150120715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

#### Kurma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 177.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KURMA S.A.

Référence de publication: 2015112335/10.

(150120735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

## Clair, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.762.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2015.

Pour CLAIR S. à R.L.

Référence de publication: 2015112939/11.

(150121762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

## IBM Belgium Financial Services Company, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 89C, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 31.886.

### **EXTRAIT**

Les comptes annuels 31 décembre 2014 IBM Belgium Financial Services Company, société mère de la succursale luxembourgeoise IBM Belgium Financial Services Company, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Pour IBM Belgium Financial Services Company

Référence de publication: 2015113238/14.

(150121099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



## Immo National S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113244/9.

(150121799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

## Insight-Studio M III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 36.652,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 136.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113231/10.

(150121905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

## Intertel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.637.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015113233/10.

(150121045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

## Inservio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld.

R.C.S. Luxembourg B 160.898.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2015113256/12.

(150121791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

## Russian Exchange Holding GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 35.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.243.

## **EXTRAIT**

La Société prend acte qu'une erreur a été commise dans le nom de Monsieur Gleb Yakovlev gérant de la Société.

En effet, il y a lieu de lire Monsieur Gleb Yakovlev au lieu de Monsieur Gleb Yakolev.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113564/13.

(150122319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



## Global Blue Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 168.792.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015112191/10.

(150120292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

## Global Blue Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.284.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015112192/10.

(150120291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

## CCL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 15, rue du Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.910.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 09/07/2015.

FRL SA Signature

Référence de publication: 2015112961/12.

(150121658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

## Red & Black Topco S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.882.355,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.047.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 17 juin 2015

Il résulte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société du 17 juin 2015 que le siège social de la Société a été transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015.

L'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société, n'est plus au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg mais au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015:

- Séverine Michel
- Cédric Pedoni

Le siège social des associés suivants de la Société, a été transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015:

- Red & Black Holdco S.àr.l./en liquidation
- Red & Black Holdco 2 S.àr.l./en liquidation

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2015113558/22.

(150122544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



## Balthazar Production S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5954 Itzig, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 70.817.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015112885/10.

(150121895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

## Batselaer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 39.385.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015112891/10.

(150121047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

## Parlex 10 Lux EUR Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.762.

Les comptes annuels pour la période du 19 août 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2015113505/13.

(150121519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

## BBVA LuxInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.567.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 10 juin 2015

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

La fonction de Réviseur d'entreprises est confiée à Deloitte Audit SARL, 560 Rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg dont le mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2021.

Le mandat de trois administrateurs actuels venant à échéance ce 10 juin 2015, l'Assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Messieurs Eduardo Avila Zaragoza, Alberto de Miguel Barrio et Monsieur José Luis Rodriguez Alvarez pour une durée de six ans conformément à l'Article 6 des statuts de la société, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2015.

Pour BBVA LuxInvest S.A.

Jose Luis Rodriguez Álvarez

Administrateur Directeur Général

Référence de publication: 2015112892/21.

(150121922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



## New Equities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 136.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113464/9.

(150121781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

## New Equities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 136.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113465/9.

(150121782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

## OCM Luxembourg PF V S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113481/10.

(150121558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

#### Oscar B Sàrl, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 75.675,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.535.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 27 mai 2015 que:

- Monsieur Bart Meuter, né le 18 avril 1978 à Naarden aux Pays-Bas, demeurant professionnellement au 285, Schiphol Boulevard, bâtiment World Trade Center Schiphol Airport, étageTower B, 6 <sup>th</sup> Floor, NL- 1118BH Luchthaven Schiphol, Amsterdam (Pays-Bas), a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet le 1 <sup>er</sup> septembre 2014.
- Monsieur Richard Perris, né 8 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 111, Strand, WC2R 0AG Londres (Royaume-Uni), a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet le 3 février 2015.
- Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement au 1 rue Spierzelt, L-8063 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg) a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet le 7 mai 2015
- Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement au 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2015.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2015113493/26.

(150122599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



## IVT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6919 Roodt-sur-Syre, 4, rue A. Millesch.

R.C.S. Luxembourg B 145.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015112295/10.

(150120406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

#### Um Schlass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6616 Wasserbillig, 45, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 74.704.

Je vous informe que j'ai décidé de démissionner de ma fonction d'Administrateur de votre société UM SCHLASS S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74.704, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Marie-France PHILIPPS.

Référence de publication: 2015109821/10.

(150118933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

## OXEA Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 124.782.900,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 178.333.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08.07.2015.

Für die Gesellschaft Der Beauftragte

Référence de publication: 2015113497/12.

(150121910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

#### OCM Luxembourg Panrico Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.763.

## EXTRAIT

En date du 12 juin 2015, l'ensemble des 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune ont été transférées par OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.551, à OCM Luxembourg Breadco Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.118.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

- OCM Luxembourg Breadco Holdings S.à r.l.: 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euro) chacune

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015113480/21.

(150121362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



## Avola Patrimoine & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112090/9.

(150119999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

## BG Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.473.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112114/9.

(150120538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

## Becky S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112109/9.

(150120444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

## Continental Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.868.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société que:

- 1) La démission de Kohnen & Associés S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1 <sup>er</sup> juin 2012 a été acceptée;
- 2) La nomination de Wise Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 70 route d'Esch, L-1470 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B137.823, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour la période allant du 1 er juin 2012 au 30 avril 2015, a été ratifiée:
- 3) La nomination de Wellspring Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 70 route d'Esch, L-1470 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161.279, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1 er mai 2015 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2020, a été ratifiée; et
- 4) Le mandat de M. Patrice Gallasin en tant qu'administrateur unique de la Société a été renouvelé avec effet au 8 juillet 2015 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

 $Un\ mandataire$ 

Référence de publication: 2015112946/27.

(150121320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



## Elephant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-3873 Schifflange, 15, rue du Pont. R.C.S. Luxembourg B 198.242.

## STATUTS

L'an deux mille quinze, le seize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur LIU Minjie, né le 4 novembre 1981 à Shanghai (Chine), demeurant au 11, rue Principale, L-8906 Hosingen; et
- 2) Monsieur SHI Dahu, né le 24 août 1973 à Jiangsu (Chine), demeurant au 15, rue du Pont, L-8373 Schifflange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

## Titre I er . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

- **Art. 1** et . Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société a pour objet social l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

- Art. 3. La société prend la dénomination de «Elephant S.à r.l.
- **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Schifflange. Il peut être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, selon les modalités requises pour la modification des statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,-) chacune.
- **Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins trois quarts du capital social.
  - Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social

## Titre II. Gérance - Assemblée des associés

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Ils peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par décision des associés.
- **Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 12.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
  - Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre.



- **Art. 15.** Un bilan, ainsi qu'un compte de profits et pertes sont dressés annuellement. Sur le bénéfice net, un prélèvement de cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve est obligatoire. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital souscrit. Le solde est à la libre disposition des associés.
- **Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

## Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

Associés	Parts sociales:
Monsieur Minjie LIU, prénommé	60 (soixante)
Monsieur SHI Dahu, prénommé	40 (quarante)
Total:	100 (cent)

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

## Résolution des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée comme suit:
  - a) gérant technique:

Monsieur SHI Dahu, né le 24 août 1973 à Jiangsu (Chine), demeurant au 15, rue du Pont, L-8373 Schifflange.

b) gérant administratif:

Monsieur LIU Minjie, né le 4 novembre 1981 à Shanghai (Chine), demeurant au 11, rue Principale, L-8906 Hosingen.

- 2. La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- 3. Le siège social de la société est fixé au 15, rue du Pont, L-3873 Schifflange.

## Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Liu, D. Shi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 juin 2015. 2LAC/2015/14092. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015111304/95.

(150120703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.



## Avatrade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.822.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of June

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, (Grand-Duchy of Luxembourg).

#### THERE APPEARED

AVA TRADE LTD, a limited company organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Euro American Trust Building, PO Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered at the Registrar of Corporate Affairs under number 1041108.

The appearing party is hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the private limited liability company Avatrade Luxembourg S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 163822 has been incorporated by deed of the notary Joëlle Baden, residing in Luxembourg, on the 21 st of September 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2830 of November 19, 2011, and which articles of incorporation have never been amended.

The company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on May 22, 2015, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting, being held under private seal on June 30, 2015, after having taken notice of the report of the liquidator, has named as auditor-controller the company EXAUDIT S.A., having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 124982.

A copy of the said report of the liquidator established on June 8, 2015, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder, having taken notice of the report established by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

## Second resolution

The sole shareholder gives full discharge to the managers for the execution of their mandates.

#### Third resolution

The sole shareholder gives full discharge to the liquidator and to the auditorcontroller for the execution of their mandates.

#### Fourth resolution

The closing of the liquidation is pronounced.

## Fifth resolution

The assets of the company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be attributed to the sole shareholder.

## Sixth Resolution

It is decided that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to the Sole Shareholder and the creditors who haven't been present at the end of the liquidation will be deposed at the same former registered office for the benefit of all it may concern.



#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party, represented as said before, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by her surname, Christian names, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU

AVA TRADE LTD, a limited company, constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Euro American Trust Building, PO Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1041108.

La partie comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée Avatrade Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B163822, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2830 du 19 novembre 2011, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mai 2015, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 30 juin 2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société anonyme EXAUDIT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Une copie dudit rapport du liquidateur établi en date du 8 juin 2015 après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport émis par le commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être enregistré avec lui.

## Deuxième résolution

L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

## Troisième résolution

L'associé unique donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

#### Quatrième résolution

La clôture de la liquidation de la société est prononcée.

## Cinquième résolution

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera attribué à l'associé unique.

#### Sixième résolution

Il est décidé en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la Société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou à l'Associé Unique qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

## SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 juillet 2015. Relation: GAC/2015/5555. Reçu soixante-quinze euros  $75,00 \in$ .

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112022/117.

(150120478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

#### L'Atelier du Son, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 8, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 198.252.

## STATUTS

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Thomas VERVLOESSEM, constructeur d'instruments de cuivre, né le 31 octobre 1991 à Bonheiden (Belgique), demeurant à B-6792 Halanzy, 8, Grande Place.
- 2. Madame Carine DEFRYN, vendeuse, née le 8 janvier 1963 à Watermael-Boisfort (Belgique), demeurant à L-8436 Steinfort, 50, rue de Kleinbettingen.
- 3. Monsieur Peter VERVLOESSEM, Risk Manager, né le 29 août 1965 à Malines (Mechelen) (Belgique), demeurant à L-8436 Steinfort, 50, rue de Kleinbettingen.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associées par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").
- **Art. 2.** La Société a pour objet des opérations de vente, de commission, de garde-meubles, de représentation commerciale, d'échange et en général toute forme de commerce, que ce soit dans le régime de détaillant, de grossiste ou de vente à la marge de tout article directement ou indirectement en relation avec des instruments de musique.

La Société a également pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation musicale, la vente en gros ou en détail, pour compte propre ou pour compte de tiers de tous les instruments de musique à vents ou autres, neufs ou d'occasion, y compris la vente de claviers électroniques, partitions et disques.

La Société pourra également pratiquer des activités de dépôt-vente, ainsi que la vente et l'achat à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.



- Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «L'Atelier du Son».
- Elle pourra exercer ses activités sous l'enseigne commerciale «PRO MUSICA»
- Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Pétange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente mille cinq cents euros (EUR 30.500,-) divisé en trois cent cinq (305) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.
- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

- Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.



**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année
- **Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

- **Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

## Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés les comparants préqualifiés, présents ou représentés, (ci-après les «Souscripteurs»), déclarent souscrire les trois cent cinq (305) parts sociales comme suit:

- Monsieur Thomas VERVLOESSEM, pré-qualifié,	
cent parts sociales	100
- Madame Carine DEFRYN, pré-qualifiée,	
cent quarante-cinq parts sociales	145
- Monsieur Peter VERVLOESSEM, pré-qualifié,	
soixante parts sociales	60
Total: trois cent cinq parts sociales	

La libération du capital social a été faite par des versements en espèces d'un montant de vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-), de sorte que cette somme de trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément et d'un apport en nature comme décrit ci-après d'un montant total de huit mille cinq cents euros (EUR 8.500,-).



## Description de l'apport

L'actif apporté (l'«Apport») est composé d'un véhicule de marque Ford, type Galaxy Ghia 1.8 TDCi 6v 125 pk/cv, numéro de châssis WF0MXXGBWM7J12158. Cet apport représente un montant de huit mille cinq cents euros (EUR 8.500,-).

## Preuve de l'existence et la réalisation effective de l'apport

La preuve de la propriété de cet Apport a été justifiée au notaire instrumentant par les associés, Monsieur Thomas VERVLOESSEM, Madame Carine DEFRYN et Monsieur Peter VERVLOESSEM, préqualifiés, au moyen d'une copie du certificat d'immatriculation dudit véhicule, dont il ressort que Madame Carine DEFRYN est le véritable propriétaire dudit véhicule.

La valeur de cet Apport en nature représente un montant de huit mille cinq cents euros (EUR 8.500.-). L'existence, l'exactitude et la disponibilité de l'apport en nature se dégagent d'une attestation sous seing privé des associés de la Société, Monsieur Thomas VERVLOESSEM, Madame Carine DEFRYN et Monsieur Peter VERVLOESSEM, préqualifiés, datée du 1 er juillet 2015, dont une copie de cette attestation restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les associés, Monsieur Thomas VERVLOESSEM, Madame Carine DEFRYN et Monsieur Peter VERVLOESSEM, pré-qualifiés, ont déclaré que le prédit Apport en nature est fait libre de tous dettes, charges, privilèges, gages ou autres sûretés (y compris la réserve de propriété), et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités (administratives) nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société, dont plus particulièrement celle relative à l'immatriculation du véhicule - objet de l'apport - au nom de la Société.

Le Souscripteur décharge le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prédit Apport en nature et des passifs existants, dont il déclare connaître les conditions, et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de cet apport ou d'un éventuel accroissement du passif reconnu.

## Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

## Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Thomas VERVLOESSEM, constructeur d'instruments de cuivres, né le 31 octobre 1991 à Bonheiden (Belgique), demeurant à B-6792 Halanzy, 8, Grande Place.

3. Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Peter VERVLOESSEM, Risk Manager, né le 29 août 1965 à Malines (Belgique), demeurant à L-8436 Luxembourg, 50, rue de Kleinbettingen.

- 4. La société est valablement engagée soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.
  - 5. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-4734 Pétange, 8, Avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: T. VERVLOESSEM, C. DEFRYN, P. VERVLOESSEM, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11272. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112339/196.

(150120899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.



## Arizona Bonnelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 35, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 198.277.

## STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

La société ARIZONA INVESTISSEMENTS S.A. (la «Partie Comparante»), société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe 35, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.417;

ici représentée par Mademoiselle Yolène HOUIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, (le «Mandataire»),

en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle procuration, signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

## Chapitre I er . - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

- **1. Art. 1** er . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).
  - 2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «ARIZONA BONNELUX S.à r.l.».

## 3. Art. 3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.
- 3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.
- 3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.
- 3.4 La société a en outre pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.
- 3.5 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.
  - 4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

## 5. Art. 5. Siège social.

- 5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.
- 5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.
  - 5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.



## Chapitre II. - Capital social, Parts sociales et transfert des parts

## 6. Art. 6. Capital social.

- 6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) de parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.
- 6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.
- 6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.
- **7. Art. 7. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

#### 8. Art. 8. Droits des associés.

- 8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.
- 8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.
- **9. Art. 9. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

## 10. Art. 10. Transfert des parts.

- 10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

## Chapitre III. - Gérance

## 11. Art. 11. Conseil de gérance.

- 11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent ensemble un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).
- 11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

## 12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

- 12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société
- 12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.
- 13. Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.
- 14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance ou deux gérants peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

## 15. Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

- 15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.
  - 15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.
- 15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.
- 15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.



- 15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.
  - 15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.
- 15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.
- 15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.
- 15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.
- 15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.
  - 15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.
- **16. Art. 16. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

## Chapitre IV. - Assemblées générales

## 17. Art. 17. Assemblées générales.

- 17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.
- 17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.
- 17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.
- 17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.
- 17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.
- 17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.
- 17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui peut ne pas être associé.
- 17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.
- 17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

## Chapitre V. - Exercice social et comptes annuels

**18. Art. 18. Exercice social.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## 19. Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

- 19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
  - 19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.
  - 19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.
- 19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

## 20. Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.



- 20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.
- 20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

## Chapitre VI. - Liquidation et dissolution

## 21. Art. 21. Liquidation.

- 21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.
  - 21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.
- **22. Art. 22. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

## Chapitre VII. - Loi applicable

23. Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts
	sociales
Arizona Investissements S.A.	12.500
Total	12.500

Les parts sociales ont été entièrement libérées comme suit par l'apport d'espèces, à hauteur de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat qui le constate expressément.

Ledit certificat, restera, après avoir été signé ne varietur par la Partie Comparante, représentée par le Mandataire, et le notaire, annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ EUR 1200 (mille deux cents euros).

#### Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

## Résolutions de l'associée unique

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, prend les résolutions suivantes:

## Première résolution:

Est nommé gérant-unique de la Société pour une durée indéterminée:

La société ARIZONA INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe 35, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.417.

Monsieur Franck BEM, dirigeant, né à Paris, France, le 11 février 1958, demeurant au L-2152 Luxembourg - Dommeldange, 4, rue Van der Meulen est nommé représentant permanent de la société Arizona Investissements S.A.

#### Deuxième résolution:

L'adresse du siège social est fixée au 35, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



#### Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie Comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Y. Houit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/13743. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112840/221.

(150121821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

#### Doudou & Compagnie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3832 Schifflange, 38, rue Pierre Dupong. R.C.S. Luxembourg B 160.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015111299/10.

(150120405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

## Anatolia Live Well S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R.C.S. Luxembourg B 198.300.

## STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of June.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

- 1. G43 Anatolian Venture Capital Fund C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) incorporated and existing under Dutch law,
- acting by its manager, Riyada Managers B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and existing under Dutch law, having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands, and having its registered address at De Entree 99, 1101 HE Amsterdam, The Netherlands, registered with the trade register of the chamber of commerce under number 50933108 and acting in its capacity as manager (beheerder);
- and whose general partner is Riyada General Partner Anatolia B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and existing under Dutch law, having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands, and having its registered address at De Entree 99, 1101 HE Amsterdam, The Netherlands, registered with the trade register of the chamber of commerce under number 59088222 as general partner (beherend vennoot) of G43 Anatolian Venture Capital Fund C.V.;

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, whose professional address is at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given in Dubai and Amsterdam, on June 29 <sup>th</sup> , 2015,

2. Abraaj SPV 103 Limited, an exempted company incorporated in the Cayman Islands whose registered office is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Mrs Isabel DIAS, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal on June 29  $^{th}$  . 2015.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:



## 1. Name - registered office - object - duration.

#### 1.1 Name

The name of the company is "Anatolia Live Well S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

## 1.2 Registered office

- 1.2.1 The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 1.2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### 1.3 Corporate object

- 1.3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 1.3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 1.3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 1.3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.
  - 1.4 Duration
  - 1.4.1 The Company is formed for an unlimited period.
- 1.4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## 2. Capital - shares.

- 2.5 Capital
- 2.5.1 The share capital is set at fifteen thousand euros (EUR 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- 2.5.2 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
  - 2.6 Shares
  - 2.6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
  - 2.6.2 The shares are freely transferable between shareholders.
  - 2.6.3 When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 2.6.4 When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 2.6.5 A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
  - 2.6.6 A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
  - 2.6.7 The Company may redeem its own shares, provided:
  - it has sufficient distributable reserves for that purpose; or



- the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## 3. Management - Representation.

- 3.7 Appointment and removal of managers
- 3.7.1 The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
  - 3.7.2 The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
  - 3.8 Board of managers

If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

- 3.8.1 Powers of the board of managers
- All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
  - The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
  - 3.8.2 Procedure
- The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
  - A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
  - 3.8.3 Representation
- The Company shall be bound towards third parties in all matters or by the sole signature of the sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.
- The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.
  - 3.9 Sole manager

If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

3.10 Liability of the managers

The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## 4. Shareholders.

- 4.11 General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions
- 4.11.1 Powers and voting rights
- Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).
  - Each share entitles the holder to one (1) vote.
  - 4.11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures
- The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.



- Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
  - General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.
  - 4.12 Sole shareholder

When the number of shareholders is reduced to one (1):

- the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
  - the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## 5. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision.

- 5.13 Financial year and approval of annual accounts
- 5.13.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 5.13.2 Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
  - 5.13.3 Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
  - 5.13.4 The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
  - if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.
- 5.13.5 If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.
  - 5.14 Auditors
- 5.14.1 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.
- 5.14.2 If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.
  - 5.15 Allocation of profits
- 5.15.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.



- 5.15.2 The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
  - 5.15.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
  - the Board must draw up interim accounts;
- the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

#### 6. Dissolution - Liquidation.

- 6.16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 6.16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## 7. General provisions.

- 7.17.1.Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 7.17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 7.17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 7.17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

## Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

## Subscription and payment

G43 Anatolian Venture Capital Fund C.V., represented as stated above, subscribes for eleven thousand nine hundred and seventy (11,970) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of eleven thousand nine hundred and seventy euros (EUR 11,970),

and

Abraaj SPV 103 Limited, represented as stated above, subscribes for three thousand and thirty (3,030) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of three thousand and thirty euros (EUR 3,030),

The amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).



## Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as A managers of the Company for insert duration/an indefinite period:

Riyada Managers Limited, a private limited liability company incorporated and existing under Cayman law, with the registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 registered under number MC-225978;

The following is appointed as B manager of the Company for insert duration/an indefinite period:

Stéphane Weyders, director, born on 2 January 1972 in Arlon, Belgium, with address at 300, route de Thionville, L-5884 Howald- Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Fabien Rossignol Burgos-Leon, director, born on 4 February 1969 in Nancy, France, with address at 41, Val Vert, B-6700 Arlon, Belgium.

2. The registered office of the Company is located at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour de juin,

Par devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

- 1. G43 Anatolian Venture Capital Fund C.V., une société en commandite (commanditaire vennootschap) régie par les lois des Pays-Bas,
- agissant par son gérant (beheerder), Riyada Managers B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège réel (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas, et ayant son siège social à De Entree 99, 1101 HE Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au registre du commerce de la chambre de commerce, sous le numéro 50933108;
- et dont le l'associe commandité (beherend vennoot), Riyada General Partner Anatolia B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée et régie par les lois des Pays- Bas, ayant son siège réel (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas, et ayant son siège social à De Entree 99, 1101 HE Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au registre du commerce de la chambre de commerce, sous le numéro 59088222;

représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Dubai et à Amsterdam, le 29 juin 2015.

2. Abraaj SPV 103 Limited, société régie par les lois des Iles Caïmans dont le siège social se situe à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans;

représenté par Madame Isabel DIAS, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 juin 2015.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## 1. Dénomination - Siège social - Objet - Durée.

#### 1.1 Dénomination

Le nom de la société est "Anatolia Live Well S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

- 1.2 Siège social
- 1.2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.



- 1.2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.
  - 1.3 Objet social
- 1.3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 1.3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 1.3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 1.3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.
  - 1.4 Durée
  - 1.4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 1.4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## 2. Capital - Parts sociales.

- 2.5 Capital
- 2.5.1 Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.
- 2.5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
  - 2.6 Parts sociales
  - 2.6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
  - 2.6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
  - 2.6.3 Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 2.6.4 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 2.6.5 Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
  - 2.6.6 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
  - 2.6.7 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:
  - qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
  - que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## 3. Gestion - Représentation.

- 3.7 Nomination et révocation des gérants
- 3.7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
  - 3.7.2 Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.
  - 3.8 Conseil de gérance



Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

- 3.8.1 Pouvoirs du conseil de gérance
- Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
  - Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.
  - 3.8.2 Procédure
- Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
  - Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
  - 3.8.3 Représentation
- La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances soit par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
- La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
  - 3.9 Gérant unique
- Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
  - 3.10 Responsabilité des gérants
- Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### 4. Associés.

- 4.11 Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés
- 4.11.1 Pouvoirs et droits de vote
- Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
  - Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
  - 4.11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
  - Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés.



Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

- Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.
  - 4.12 Associé unique

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
  - les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### 5. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle.

- 5.13 Exercice social et approbation des comptes annuels
- 5.13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 5.13.2 Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
  - 5.13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
  - 5.13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
  - si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.
- 5.13.5 Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.
  - 5.14 Commissaires / réviseurs d'entreprises
- 5.14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 5.14.2 Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.
  - 5.15 Affectation des bénéfices
- 5.15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 5.15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
  - 5.15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
  - Le Conseil établit des comptes intérimaires;
- ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,



augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

- le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
  - compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## 6. Dissolution - Liquidation.

- 6.16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 6.16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## 7. Dispositions générales.

- 7.17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 7.17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 7.17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 7.17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

## Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

#### Souscription et libération

G43 Anatolian Venture Capital Fund C.V., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à onze mille neuf cent soixante-dix (11.970) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de onze mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 11.970),

Abraaj SPV 103 Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille trente (3.030) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille trente euros (EUR 3.030).

Le montant de quinze mille euros (EUR 15.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

## Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

#### Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

Riyada Managers Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social a c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 et enregistrée sous le numéro MC-225978;

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

Stéphane Weyders, directeur, né le 2 janvier 1972 à Arlon, Belgique, avec pour adresse le 300, route de Thionville, L-5884 Howald-Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et



Fabien Rossignol Burgos-Leon, directeur, né le 4 février 1969 à Nancy, France, avec pour adresse le 41, Val Vert B-6700 Arlon, Belgique.

3. Le siège social de la Société est établi au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 03 juillet 2015. 2LAC/2015/14943. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112787/546.

(150121888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

## Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.864.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of June,

before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed.

#### was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 195864 (the Company). The Company was incorporated on March 5, 2015 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, above named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 21, 2015, N°-1326.

## THERE APPEARED:

- (1) TA XI L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 4682602 (TA XI);
- (2) TA Atlantic and Pacific VII-A L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 5118855 (TA AP VII-A);
- (3) TA Atlantic and Pacific VII-B L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 5118856 (TA AP VII-B); and
- (4) TA Investors IV, L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 5276091 (TA IV); (TA IV and, together with TA XI and TA AP VII-A and TA AP VII-B, the Shareholders).

Each of the Shareholders is hereby represented by Mrs. Géraldine Fabic, whose professional address is at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of four (4) proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Shareholders hold all the one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares (Class A Shares), one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares (Class B Shares), one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares (Class C Shares), one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares (Class D Shares),



one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares (Class E Shares), one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares (Class F Shares), one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares (Class G Shares), one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares (Class H Shares), one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares (Class I Shares), one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares (Class J Shares), representing the entire share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

#### Agenda

- 1. Waiver of convening notice;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by (i) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares, (ii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares, (iii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares, (iv) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares, (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares, (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares, (vii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares, (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares, (ix) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares and (x) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares, all in registered form with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, to an amount of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-) represented by (i) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class A shares, (ii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class B shares, (iii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class C shares, (iv) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class D shares, (v) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class E shares, (vi) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class F shares, (vii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class G shares, (viii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class H shares, (ix) twelve million one hundred twentyfive thousand (12,125,000) class I shares, and (x) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class J shares, all in registered form, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, by issuance of a proportional number of new shares in each class of shares and having the rights and obligations set out in the articles of association of the Company (the Articles);
  - 3. Subscription for and full payment of the newly issued shares by a contribution in cash;
  - 4. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles in order to reflect the share capital increase;
- 5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register); and
  - 6. Miscellaneous.
  - III. That the Meeting has taken the following resolutions:

## First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

#### Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by (i) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares, (ii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares, (iii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares, (iv) one hundred and twentyfive thousand (125,000) class D shares, (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares, (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares, (vii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares, (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares, (ix) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares and (x) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares, all in registered form with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, to an amount of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-) represented by (i) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class A shares, (ii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class B shares, (iii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class C shares, (iv) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class D shares, (v) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class E shares, (vi) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class F shares, (vii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class G shares, (viii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class H shares, (ix) twelve million one hundred twentyfive thousand (12,125,000) class I shares, and (x) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class J shares, all in registered form with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, by issuance of a proportional number of new shares in each class of shares and having the rights and obligations set out in the Articles.



#### Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon intervened:

- (1) TA XI, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) eight million seven hundred six thousand seven hundred seventy-eight (8,706,778) newly issued class A shares, (ii) eight million seven hundred six thousand seven hundred seventy-eight (8,706,778) newly issued class B shares, (iii) eight million seven hundred six thousand seven hundred seventy-eight (8,706,778) newly issued class D shares, (v) eight million seven hundred six thousand seven hundred seventy-eight (8,706,778) newly issued class E shares, (vi) eight million seven hundred six thousand seven hundred seventy-eight (8,706,778) newly issued class F shares, (vii) eight million seven hundred six thousand seven hundred seventy-eight (8,706,778) newly issued class G shares, (viii) eight million seven hundred six thousand seven hundred seventy-eight (8,706,778) newly issued class H shares, (ix) eight million seven hundred six thousand seven hundred seventy-eight (8,706,778) newly issued class I shares, (ix) eight million seven hundred six thousand seven hundred seventy-eight (8,706,778) newly issued class I shares, and (x) eight million seven hundred six thousand seven hundred seventy-eight (8,706,778) newly issued class I shares, all in registered form, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of eight hundred seventy thousand six hundred seventy-seven Euros and eighty Cents (EUR 870,677.80) to the share capital account of the Company;
- (2) TA AP VII-A, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) one million one hundred thirty-three thousand one hundred forty-three (1,133,143) newly issued class A shares, (ii) one million one hundred thirty-three thousand one hundred forty-three (1,133,143) newly issued class B shares, (iii) one million one hundred thirty-three thousand one hundred forty-three (1,133,143) newly issued class D shares, (v) one million one hundred thirty-three thousand one hundred forty-three (1,133,143) newly issued class E shares, (vi) one million one hundred thirty-three thousand one hundred forty-three (1,133,143) newly issued class F shares, (vii) one million one hundred thirty-three thousand one hundred forty-three (1,133,143) newly issued class G shares, (viii) one million one hundred thirty-three thousand one hundred forty-three (1,133,143) newly issued class G shares, (viii) one million one hundred thirty-three thousand one hundred forty-three (1,133,143) newly issued class I shares, (ix) one million one hundred thirty-three thousand one hundred forty-three (1,133,143) newly issued class I shares, and (x) one million one hundred thirty-three thousand one hundred forty-three (1,133,143) newly issued class I shares, and (x) one million one hundred thirty-three thousand one hundred forty-three (1,133,143) newly issued class I shares, and (x) one million one hundred thirty-three thousand one hundred forty-three (1,133,143) newly issued class I shares, and (x) one million one hundred thirty-three thousand one hundred forty-three (1,133,143) newly issued class I shares, and (x) one million one hundred thirty-three thousand one hundred forty-three (1,133,143) newly issued class I shares, and (x) one million one hundred thirty-three thousand one hundred forty-three (1,133,143) newly issued class I shares, and (x) one million one hundred thirty-three thousand one hundred forty-three (1,133,143) newly issued class I shares, (iii) one million one hundred thirty-three thousand one hundred forty-three (1,13
- (3) TA AP VII-B, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) one million nine hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five (1,924,785) newly issued class A shares, (ii) one million nine hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five (1,924,785) newly issued class C shares, (iii) one million nine hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five (1,924,785) newly issued class C shares, (iv) one million nine hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five (1,924,785) newly issued class E shares, (vi) one million nine hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five (1,924,785) newly issued class F shares, (vii) one million nine hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five (1,924,785) newly issued class G shares, (viii) one million nine hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five (1,924,785) newly issued class H shares, (ix) one million nine hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five (1,924,785) newly issued class I shares, and (x) one million nine hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five (1,924,785) newly issued class J shares, all in registered form, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred ninety-two thousand four hundred seventy-eight Euros and fifty Cents (EUR 192,478.50), to be entirely allocated for one hundred ninety-two thousand four hundred seventy-eight Euros and fifty Cents (EUR 192,478.50) to the share capital account of the Company; and
- (4) TA IV, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-four (235,294) newly issued class A shares, (ii) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-four (235,294) newly issued class B shares, (iii) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-four (235,294) newly issued class D shares, (v) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-four (235,294) newly issued class E shares, (vi) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-four (235,294) newly issued class F shares, (vii) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-four (235,294) newly issued class G shares, (viii) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-four (235,294) newly issued class H shares, (ix) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-four (235,294) newly issued class I shares, and (x) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-four (235,294) newly issued class I shares, and (x) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-four (235,294) newly issued class I shares, and (x) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-four (235,294) newly issued class I shares, and (x) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-four (235,294) newly issued class I shares, and (x) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-four (235,294) newly issued class I shares, and (x) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-four (235,294) newly issued class I shares, and (x) two hundred thirty-five thousand two hundred ninety-four (235,294) newly issued class I shares, and (x) two hundred thirty-five thousand five hundred twenty-nine Euros and forty Cents (EUR 23,529.40), to be entirely allocated for twenty-three thousand five hundred twenty-nine Euros and forty Cents (EUR 23,529.40) to the share capital account of the Company.



Such contributions in cash, in an aggregate amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-), shall be entirely allocated for one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

#### Fourth resolution

The Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles so that it shall read as follows:

- " **5.1.** The Company's share capital is set to one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-), divided into:
  - (i) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class A shares (Class A Shares);
  - (ii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class B shares (Class B Shares);
  - (iii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class C shares (Class C Shares);
  - (iv) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class D shares (Class D Shares);
  - (v) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class E shares (Class E Shares);
  - (vi) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class F shares (Class F Shares);
  - (vii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class G shares (Class G Shares);
  - (viii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class H shares (Class H Shares);
  - (ix) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class I shares (Class I Shares);
  - (x) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class J shares (Class J Shares),

each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share."

## Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

There being no further business on the agenda, the Meeting was adjourned.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand seven hundred fifty Euro (EUR 2,750.-).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the proxyholder of the appearing parties.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de juin,

par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute,

## s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195864 (la Société). La Société a été constituée le 5 mars 2015 suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, prénommée, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 mai 2015, N°- 1326.

## ONT COMPARU:

(1) TA XI L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistré au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 4682602 (TA XI);



- (2) TA Atlantic and Pacific VII-A L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistré au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 5118855 (TA AP VII-A);
- (3) TA Atlantic and Pacific VII-B L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistré au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 5118856 (TA AP VII-B); et
- (4) TA Investors IV L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistré au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 5276091 (TA IV et ensemble avec TA AP VII-A et TA AP VII-B, les Associés).

Chacun des Associés est ci-après représenté par Madame Géraldine Fabic, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu des quatre (4) procurations données sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que les Associés détiennent toutes les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B (Parts sociales de catégorie B), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C (Parts sociales de catégorie C), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D (Parts sociales de catégorie D), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E (Parts sociales de catégorie E), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F (Parts sociales de catégorie F), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I), les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J), représentant l'intégralité du capital social de la Société.
  - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

#### Ordre du jour

- 1. Renonciation à l'avis de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent vingtcinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500.-) représenté par (i) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie D, (v) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) douze millions cent vingtcinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie I et (x) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales, ayant les droits et obligations prévus dans les statuts de la Société (les Statuts);
  - 3. Souscription et libération intégrale des parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire;
  - 4. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social;
- 5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et
  - 6. Divers.
  - III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent vingtcinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) représenté par (i) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie D, (v) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie I et (x) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales et ayant les droits et obligations prévus dans les statuts.

## Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

#### Souscription - Libération

## Interviennent ensuite:

- (1) TA XI, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) huit millions sept cent six mille sept cent soixante-dix-huit (8.706.778) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) huit millions sept cent six mille sept cent soixante-dix-huit (8.706.778) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) huit millions sept cent six mille sept cent soixante-dix-huit (8.706.778) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) huit millions sept cent six mille sept cent soixante-dix-huit (8.706.778) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) huit millions sept cent six mille sept cent soixante-dix-huit (8.706.778) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) huit millions sept cent six mille sept cent soixante-dix-huit (8.706.778) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) huit millions sept cent six mille sept cent soixante-dix-huit (8.706.778) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) huit millions sept cent six mille sept cent soixante-dix-huit (8.706.778) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) huit millions sept cent six mille sept cent soixante-dix-huit (8.706.778) parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit cent soixante-dix mille six cent soixante-dix-sept Euros et quatre-vingt Centimes (EUR 870.677,80), à affecter intégralement à hauteur de huit cent soixante-dix mille six cent soixante-dix-sept Euros et quatre-vingt Centimes (EUR 870.677,80) au compte de capital social de la Société;
- (2) TA AP VII-A, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) un million cent trente-trois mille cent quarante-trois (1.133.143) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) un million cent trente-trois mille cent quarante-trois (1.133.143) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (ii) un million cent trente-trois mille cent quarante-trois (1.133.143) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (v) un million cent trente-trois mille cent quarante-trois (1.133.143) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) un million cent trente-trois mille cent quarante-trois (1.133.143) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) un million cent trente-trois mille cent quarante-trois (1.133.143) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) un million cent trente-trois mille cent quarante-trois (1.133.143) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) un million cent trente-trois mille cent quarante-trois (1.133.143) parts sociales de catégorie I nouvellement émises, (ix) un million cent trente-trois mille cent quarante-trois (1.133.143) parts sociales de catégorie I nouvellement émises, (viii) un million cent trente-trois mille cent quarante-trois (1.133.143) parts sociales de catégorie I nouvellement émises, (ix) un million cent trente-trois mille cent quarante-trois (1.133.143) parts sociales de catégorie I nouvellement émises, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent treize mille trois cent quatorze Euros et trente Centimes (EUR 113.314,30), à affecter intégralement à hauteur de cent treize mille trois cent quatorze Euros et trente Centimes (EUR 113.314,30) au compte de capital social de la Société;
- (3) TA AP VII-B, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) un million neuf cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.924.785) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) un million neuf cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.924.785) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) un million neuf cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.924.785) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) un million neuf cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.924.785) parts sociales de catégorie D nouvellement



émises, (v) un million neuf cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.924.785) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) un million neuf cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.924.785) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) un million neuf cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.924.785) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) un million neuf cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.924.785) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) un million neuf cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.924.785) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) un million neuf cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.924.785) parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-dix-huit Euros et cinquante Centimes (EUR 192.478,50), à affecter intégralement à hauteur de cent quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-dix-huit Euros et cinquante Centimes (EUR 192.478,50) au compte de capital social de la Société; et

(4) TA IV, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (235.294) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (235.294) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (235.294) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (235.294) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (235.294) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (235.294) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (235.294) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (235.294) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (235.294) parts sociales de catégorie J nouvellement émises et (x) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (235.294) parts sociales de catégorie J nouvellement émises et (x) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (235.294) parts sociales de catégorie J nouvellement émises et (x) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (235.294) parts sociales de catégorie J nouvellement émises et (x) deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (235.294) parts sociales de catégorie J nouvellement émises (EUR 23.529,40), à affecter intégralement à hauteur de vingt-trois mille cinq cent vingt-neuf Euros et quarante Centimes (EUR 23.529,40) au compte de capital social de la Société.

Ces apports en numéraire d'un montant total d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) seront affectés intégralement à hauteur d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) au compte de capital social de la Société.

Le montant total d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

# Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts qui sera libellé de la manière suivante:

- « **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) représenté par:
  - (i) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A);
  - (ii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie B (Parts sociales de catégorie B);
  - (iii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie C (Parts sociales de catégorie C);
  - (iv) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie D (Parts sociales de catégorie D);
  - $(v) \ douze \ millions \ cent \ vingt-cinq \ mille \ (12.125.000) \ parts \ sociales \ de \ cat\'egorie \ E \ (Parts \ sociales \ de \ cat\'egorie \ E);$
  - (vi) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie F (Parts sociales de catégorie F);
  - (vii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie G (Parts sociales de catégorie G);
  - (viii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie H (Parts sociales de catégorie H);
  - (ix) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I);
  - (x) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie J (Parts sociales de catégorie J),

chacune des parts de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J étant listée dans un registre et dénommée respectivement Catégorie de Parts sociales et collectivement les Catégories de Parts sociales. Une part sociale de toute catégorie sera dénommée une Part sociale.».

## Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

## Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille sept cent cinquante euros (EUR 2.750,-).

#### 109478



## Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: G. FABIC, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19918. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015112870/397.

(150121752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

# Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015111302/10.

(150120174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

## Delius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.812.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DELIUS INVEST S.A.

Référence de publication: 2015113022/10.

(150121458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

## Bronze Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 198.269.

# **STATUTES**

In the year two thousand fifteen, on the first of July.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Travis Investment SARL, a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on June  $29^{th}$ , 2015.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:



- **Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10 <sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
  - Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Bronze Properties" (hereafter the "Company").
- **Art.3. Corporate objects.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- **Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1,-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

- **Art. 7. Changes on capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be. The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

- **Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11. Events affecting the company.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12. Managers.** The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.



Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

**Art. 13. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 14. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 15. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

- **Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.
- **Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

- **Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.
- **Art. 19. Liability of the managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.
- **Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.



However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

- **Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1 <sup>st</sup> of January and ends on the 31 <sup>st</sup> of December of the same year.
- **Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24. Allocation of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 25. Dissolution Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

# Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31 st, 2015.

## Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the twelve thousand five hundred (12.500) shares and to have fully paid the 12.500 shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

## Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

# Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following sole manager for an unlimited time and with the power to engage the company by his sole signature:

Travis Management S.A., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 178.234

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.



# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

Travis Investments SARL, une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 29 juin 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** et . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
  - Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Bronze Properties" (ci-après "La Société").
- **Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- **Art. 7. Modification du capital social.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs



droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

- **Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celuici sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11. Événements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 13. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 14. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 15. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

- **Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.
- **Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.



Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

- **Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.
- **Art. 19. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.
- **Art. 20. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- **Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

- Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

# Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

# Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

#### Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

## Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant unique suivant pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature:

Travis Management S. A., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.234.

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 3 juillet 2015. 2LAC/2015/14949. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112878/363.

(150121626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

# Inco Real Estate S.A., Société Anonyme, (anc. Aquasolid S.A.).

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 154.776.

Im Jahre zweitausend fünfzehn.

Den zweiten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft AQUASOLID S.A., mit Sitz in L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 154.776 (NIN 2010 22 16 858),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 2. August 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1979 vom 23. September 2010, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 17. Dezember 2012, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 520 vom 2. März 2013.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO ( $\in$  31.000.-) eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO ( $\in$  310.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Hans Dieter SCHREIBER, Kaufmann, wohnhaft in D-54298 Orenhofen, Zemmererstrasse, 64.

Er beruft zum Stimmzähler Herr Torsten FUSENIG, Kaufmann im Gross- und Aussenhandel, wohnhaft in D-54295 Trier, Novalisstrasse, 18 und zum Schriftführer Herr Helge STOFFELS, Steuerberater, wohnhaft in D-54343 Föhren, Müllenburg 33.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

- I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.
- II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.
  - III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:



- 1.- Umwandlung des Gesellschaftsnamen in INCO REAL ESTATE S.A. und dementsprechende Abänderung von Artikel 1 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
  - " Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung INCO REAL ESTATE S.A..".
  - 2.- Abänderung von Artikel 3 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
- " Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Verkauf, die Vermietung, sowie die Verwaltung von eigenen Immobilien und Grundstücken.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente, Lizenzen und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.".

- 3.- Abberufung von Herrn Rainer FARSCH und Herrn Christian BINZ als Mitglieder des Verwaltungsrates mit Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.
- 4.- Ernennung von Herrn Helge STOFFELS und Herrn Hans Dieter SCHREIBER zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates, ihre Mandate endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2020.
- 5.- Erneuerung der Mandate von Herrn Torsten FUSENIG als Verwaltungsratsmitglied und als Delegierter des Verwaltungsrates, bis zur Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung die im Jahre 2020 stattfinden wird.
- IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.
- V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310.-), welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmäßig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschließen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmäßig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

# Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftsnamen in INCO REAL ESTATE S.A. umzuwandeln, und dementsprechend Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung INCO REAL ESTATE S.A..".

# Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck umzuändern und demgemäß Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Verkauf, die Vermietung, sowie die Verwaltung von eigenen Immobilien und Grundstücken.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente, Lizenzen und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.".



#### Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Rainer FARSCH und Herrn Christian BINZ als Mitglieder des Verwaltungsrates abzuberufen und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

## Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates zu ernennen, ihre Mandate endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2020:

- Herr Helge STOFFELS, Steuerberater, geboren in Trier (Deutschland), am 6. Dezember 1972, wohnhaft in D-54343 Föhren, Müllenburg 33.
- Herr Hans Dieter SCHREIBER, Kaufmann, geboren in Peffingen (Deutschland), am 23. Oktober 1957. wohnhaft in D-54298 Orenhofen, Zemmererstrasse, 64.

## Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Mandate von Herrn Torsten FUSENIG als Verwaltungsratsmitglied und als Delegierter des Verwaltungsrates, bis zur Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung die im Jahre 2020 stattfinden wird, zu erneuern.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schließt die Sitzung.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. D. SCHREIBER, T. FUSENIG, H. STOFFELS, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation: GAC/2015/5689. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 8. Juli 2015.

Référence de publication: 2015112839/113.

(150121441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

# Dömer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 2, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 152.574.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 09.07.2015.

Référence de publication: 2015113032/10.

(150121785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

## CEP IV Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 185.280.

Il résulte des résolutions prises par l'associé de la Société en date du 30 juin 2015 que:

1. Erica K. Herberg a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1 <sup>er</sup> juillet 2015:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2015.

CEP IV Advisor S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015112974/15.

(150121473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



# Kennametal Holdings, LLC Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 178.217.

Les comptes annuels au 30 Juin 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113290/11.

(150121275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

# Investment Amber Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 73.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2015.

Pour compte de Investment Amber Holding S.A. SPF

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015113261/12.

(150121463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

## Société Immobilière Walebroch II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.558.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 12 mai 2015

Est nommé administrateur unique:.

- La société IMMO HORIZON S.A.

Route d'Arlon (Belle Etoile)

L-8050 Bertrange

Représenté par:

- Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, Commerçant,

Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, Administrateur-délégué

Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH,
Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange,
Madame Doris LEESCH,
Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange,
Administrateur
Employée privé,
Administratrice

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2020.

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2015.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Maximilien LEESCH Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015107083/29.

(150117185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck